



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 30 juin 2025

Délibération : N° 2025-22

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI

Absent(s) :

Grégory RONDIER, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Enfouissement des réseaux rue du Général De Gaulle

DÉLIBÉRATION

Compte tenu de sa structure, l'immeuble situé 43 rue du Général De Gaulle devra être démoli dans les prochains mois. La phase préalable à la démolition et de déposer les réseaux antérieurs en applique sur le bâtiment.

Dans un souci de poursuivre les opérations d'effacement des réseaux dans la commune, il a été demandé à l'USEDA de chiffrer l'enfouissement des réseaux basse tension du carrefour rue du Général De Gaulle à la rue de l'Armistice devant la mairie et l'éclairage public et telecom du carrefour rue du général De Gaulle à la rue de l'Armistice, devant la mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250630-2025-22-DE

Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 77 715,44 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 50 235,79 € HT et se répartit comme suit :

CAS N°	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
14-15-16	<u>Réseau électrique Basse Tension</u>	33 524,64 €	13 409,86 €	20 114,78 €
	<u>Total Travaux BT / HTA</u>			20 114,78 €
17	<u>Réseaux télécom</u>			
	Génie civil	7 387,32 €	0,00 €	7 387,32 €
	<u>Total Travaux TELECOM</u>			7 387,32 €
20-21-22	<u>Eclairage Public</u>			
	Matériel	22 363,64 €	11 181,82 €	11 181,82 €
	Réseau	14 439,84 €	7 887,97 €	11 551,87 €
	<u>Total Travaux Eclairage Public</u>			22 733,69 €
		77 715,44 €	27 479,65 €	50 235,79 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics conformément au marché public des travaux de l'USEDA en cours.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'inscrire cette opération sur son budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ;

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'études engagés seront remboursés à l'USED A.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juin 2025

Le Maire,
Johann WERY

La Secrétaire de séance,
Marie-France DESIMEUR-CLOUX

